



## Droit des immigrants à l'Allocation supplémentaire de revenu de sécurité (SSI)

### Qu'entend-on par Allocation supplémentaire de revenu de sécurité ?

L'Allocation supplémentaire de revenu de sécurité (Supplemental Security Income), appelée SSI, est un programme de l'État qui vous donne de l'argent pour subvenir aux besoins de premières nécessité tels que la nourriture, l'habillement et le logement. Certains appellent ce programme la Sécurité sociale (Social Security).

### Est-ce que j'ai droit à la SSI ?

Vous pouvez avoir droit à la SSI si vous bénéficiez d'un faible revenu ET que vous :

- avez 65 ans ou plus ;
- êtes aveugle **ou**
- êtes handicapé(e). (Être « handicapé » signifie que vous souffrez d'un problème de santé grave, physique ou mental, et que vous ne pouvez pas travailler à plein temps pendant au moins 12 mois.)

Si vous résidez légalement aux États-Unis, vous pouvez avoir droit à la SSI si vous êtes une personne âgée ou handicapée et que vous bénéficiez d'un faible revenu.

### Comment puis-je bénéficier de la SSI ?

Pour obtenir une aide du programme de la SSI de l'État du Maine, vous devez prouver que vous ne pouvez pas obtenir la SSI fédérale en raison de votre statut d'immigration.

Vous devrez effectuer les démarches suivantes :

1. Déposer une demande de SSI auprès du Département de la santé et des services sociaux du Maine (DHHS, Maine Department of Health and Human Services).

Cliquez sur le lien suivant pour trouver l'adresse du bureau du DHHS le plus proche : <https://www.maine.gov/dhhs/ofl/offices/index.html>  
Il est également possible d'appeler le DHHS au (207) 624-4168.

2. Obtenir auprès de l'administration fédérale de la sécurité sociale (SSA, Social Security Administration) une attestation de « refus technique » (technical denial) en raison de votre statut d'immigration.

Pour prendre un rendez-vous auprès de votre bureau local de la SSA, appelez le service à la clientèle au 1-800-772-1213, de 7 h 00 à 19 h 00, du lundi au vendredi.

Cliquez sur le lien suivant pour trouver l'adresse du bureau de la SSA le plus proche : <https://www.ssa.gov/locator/>

- VEUILLEZ REMARQUER : Le handicap d'une personne n'est pas nécessairement considéré par la SSA pour refuser une demande. Le refus peut être basé sur le statut d'immigration.

3. Présenter au DHHS le justificatif du refus technique délivré par la SSA.

- VEUILLEZ REMARQUER : Vos prestations de SSI devraient prendre effet à la date de votre première demande auprès du DHHS.

**Pour les questions concernant les programmes publics, contactez :**

Maine Equal Justice (MEJ)  
Numéro de téléphone 207-626-7058, poste 205, ou consultez la page [maineequaljustice.org/about-us/contact-us/](http://maineequaljustice.org/about-us/contact-us/) et laissez-nous un message en ligne.

**Pour les questions concernant le statut d'immigrant, vous pouvez contacter :**

Immigrant Legal Advocacy Project (ILAP)  
Numéro de téléphone 207-780-1593 ou numéro gratuit 1-800-497-8505  
Adresse courriel : [ilap@ilapmaine.org](mailto:ilap@ilapmaine.org)